



Travaux de démolition, restructuration, réhabilitation et extension d'un ensemble immobilier ESCP BUSINESS SCHOOL à Paris 11ème.

**Travaux tous corps d'état
Lot 17 – Sièges des amphithéâtres**

Numéro de consultation : **2026-EPA-007**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DES OFFRES : MARDI 30 JUIN 2026 à 12 heures

Plis à déposer obligatoirement sur le profil acheteur :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le dossier de consultation fourni aux entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC),
- Liste des pièces du dossier DCE ;
- la fiche « Coordonnées du candidat »,
- le cadre de présentation des chiffres d'affaires des trois derniers exercices,
- le cadre de présentation des effectifs moyens du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- le cadre de présentation des références au cours des cinq dernières années,
- l'Acte d'Engagement et ses éventuelles annexes (AE) - Document contractuel à remplir obligatoirement par le candidat,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes pour l'ensemble des lots – Document contractuel
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et leurs éventuelles annexes pour chacun des lots et/ou sous-lots - Document contractuel,
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC) ;
- Le cahier des limites de prestations entre les lots ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire ;
- l'exemplaire du formulaire DUME,
- l'exemplaire du formulaire DC1, l'exemplaire du formulaire DC2,
- le bon de visite,
- la Charte Chantier Vert ;
- le planning prévisionnel d'exécution,

- le Plan Générale de Coordination (PGC),
- Les dossiers du maître d'œuvre (Pièces graphiques, pièces écrites, plans masses.)
- La notice d'organisation de chantier (NOC) et le tableau compte inter-entreprise ;
- Le Carnet de phasage Plan des Installations communes (PIC) ;
- Le rapport initial du contrôleur technique (RICT) ;
- La notice de sécurité DCE, plans sécurité incendie ;
- La notice acoustique DCE ;
- Etude thermique avec définition des objectifs selon réglementation ;
- Simulation Thermique Dynamique (STD) ;
- Diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (PDEMV) ;
- Notice Réemploi (REEM) ;
- Diagnostic Ecologique ;
- Autres documents environnementaux ;
- Rapport de diagnostics, relevés géomètres des existants ;
- Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) ;
- Dossier permis de construire et attendus ;
- La numérotation des bâtiments ;
- Le CCTP et la convention BIM ;
- Notice G2-PRO ;
- Maquette 3D transmis à titre indicatif ;
- Toutes autres pièces techniques et générales cités à l'article 3.1 « Pièces contractuelles du CCAP » à l'exception du CCAG applicables aux marchés publics de travaux dans sa version approuvée par l'arrêté ministériel du 30 mars 2021 non joint et le mémoire technique à remettre par le candidat.

Ce document comporte 19 pages y compris la page de garde

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR :	4
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION ET ENJEUX DU PROJET	4
ARTICLE 3 - FORME DU MARCHÉ	5
ARTICLE 4 - DECOMPOSITION ET NOMENCLATURE	5
ARTICLE 5 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	8
5.1. – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS	8
5.2. – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
ARTICLE 6 - VISITE SUR SITE OBLIGATOIRE	8
UNE VISITE SUR SITE EST OBLIGATOIRE.	8
LE CANDIDAT DEVRA TRANSMETTRE DANS SON OFFRE LE BON DE VISITE SIGNE PAR SES SOINS ET PAR LA CCIR PARIS ILE-DE-FRANCE. TOUT OFFRE NE CONTENANT PAS LE BON DE VISITE, QUE LA VISITE SE SOIT TENUE OU NON, SERA AUTOMATIQUEMENT CLASSEE IRREGULIERE ET DONC REJETEE	8
ARTICLE 7 - MODALITÉS DE RÉPONSE	8
7.1. – MODALITES DE REPOSE EN CAS DE GROUPEMENT MOMENTANE D’ENTREPRISES	8
7.2. – MODALITES DE REPOSE EN CAS DE SOUS-TRAITANCE	9
7.3. – MODALITES DE REPOSE EN CAS DE PRISE EN COMPTE DANS LA REPOSE DE LA CAPACITE D’OPERATEURS ECONOMIQUES AUTRES QUE DES CO-TRAITANTS OU DES SOUS-TRAITANTS	9
7.4. – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES A L’INITIATIVE DES CANDIDATS	9
7.5. – MODALITÉ DE RÉPONSE ÉLECTRONIQUE	9
ARTICLE 8 - CLAUSE D’INSERTION SOCIALE	10
ARTICLE 9 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	11
9.1. – LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE	11
9.2. – LES ELEMENTS CONSTITUANT L’OFFRE	13
ARTICLE 10 - CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS DES ENTREPRISES	14
ARTICLE 11 - SÉLECTION DES CANDIDATS ET CHOIX DE L’OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE	15
11.1. – EXAMEN DES OFFRES	16
11.2. – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES DU MARCHÉ	16
11.3. – PRECISIONS OU JUSTIFICATIONS DEMANDEES AUX CANDIDATS	18
11.4. – MISE AU POINT DU MARCHÉ	18
11.5. – MODALITES D’ATTRIBUTION DU MARCHÉ	18
11.6. – PIÈCES CONCERNANT L’ATTRIBUTAIRE PRESSENTI	18
ARTICLE 12 - MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION	18
ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	19
ARTICLE 14 - PROCEDURE DE RECOURS	19

ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR :

CCIR Paris Ile-de-France
Stratégie immobilière
11 rue Léon Jouhaux
75010 Paris

Type d'organisme : Etablissement Public Administratif

Catégorie : Administration publique

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION ET ENJEUX DU PROJET

2.1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet un marché public de travaux tous corps d'état en vue de la démolition, restructuration, réhabilitation et extension d'un ensemble immobilier ESCP BUSINESS SCHOOL, d'une surface totale d'environ 27 295m², situé à Paris 11ème.

Ce réaménagement concerne un ensemble immobilier réparti sur quatre bâtiments et 2 cours extérieures dans le cadre de la modernisation du campus.

Les différentes interventions prévues se dérouleront en site urbain non occupé,

Au regard de la réglementation relative à la sécurité, l'édifice sera un ERP de 1^{ère} catégorie, de type R avec des activités de type L, N et X.

Lieu d'exécution :

79 avenue de la République
75011 PARIS

Les prestations attendues sont décrites dans les documents contractuels joints au dossier de consultation.

Le DCE complet est disponible via le lien suivant : <https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/tlCUrTgt.w5Lx5JOM>

Mot de Passe sécurisé : ESCP79SIEGES ! (sans espace entre le S et !)

Le CCAG applicable est le CCAG Travaux

2.2 – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le projet répond à des exigences environnementales ambitieuses fixées par le maître d'ouvrage, et, conformément à l'arrêté du 10 avril 2017 relatif "aux constructions à énergie positive et haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et des collectivités territoriales" le projet devra respecter les exigences réglementaires suivantes : »

- le Plan climat ville de Paris soit un objectif de végétalisation des toitures neuves en complément d'une production d'ENR (Energie Renouvelable),
- le Plan Pluie ville de Paris soit un objectif d'abattement des eaux pluviales,
- le respect du Décret Eco-Energie Tertiaire soit une réduction des consommations énergétiques du site de 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050,
- le Décret d'exemplarité des MOA publiques avec la démarche Energie Carbone niveau E3C1 sur le neuf,
- le respect des indicateurs RE2020,

- la maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie.

En adéquation avec ces enjeux, les certifications et labels environnementaux suivants sont visés :

- la Certification HQE Bâtiment durable 2016 – Niveau Excellent
- la Certification BREEAM (Référentiel BREEAM IRFO 2015 / Processus BESPOKE
- le Label OS MOZ,
- la Certification EFFINATURE.

ARTICLE 3 - FORME DU MARCHÉ

Le présent marché public de travaux est passé selon une procédure formalisée d'Appel d'Offres Ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à 5 du code de la commande publique.

Il sera conclu, sous la forme :

- De prix forfaitaires selon les définitions mentionnées à l'article R. 2112-6 du code de la commande publique et sur la base des indications figurant sur les pièces financières de l'offre.

Le budget estimatif du lot 17 (présente consultation) est précisé dans le tableau ci-dessous :

N° du lot	Intitulé du lot	Budget en € HT
17	Sièges des amphithéâtres	435 000 HT
TOTAL		435 000 HT

ARTICLE 4 - DECOMPOSITION ET NOMENCLATURE

4.1 – DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

L'ensemble des travaux tous corps d'état confondus est divisé en 22 lots.

Le projet fait l'objet d'une phase préparatoire aux travaux (Phase 1), de curage déplombage, désamiantage et démolitions préalables (lot 1).

La décomposition du 1^{er} lot est la suivante :

Les travaux de la phase 1 sont achevés.

N° Lot	N° Sous-lot	Désignation des lots
01	01a	Installations de chantier
	01b	Curage rouge / désamiantage/ déplombage
	01c	Curage vert
	01d	Démolitions préalables

L'ensemble des travaux (phase 2) comprend-vingt-et-un lot définis ci-après. Chacun des lots, est confié à une entreprise ou un groupement d'entreprises et fait l'objet d'un marché unique.

Les lots (au nombre de 17) ci-dessous (Phase 2) ont été attribués :

N° Lot	N° Sous-lot	Désignation des lots
2a		Installations de chantier
2b		Démolitions structure / Terrassement - Gros-œuvre - Fondations / Structures métalliques
02c		VRD
03	03a	Façades vitrées
	03b	Verrières
	03c	Façades menuiserie extérieure aluminium
04		Menuiseries extérieures bois - occultations
05	05a	Couvertures
	05b	Etanchéité
05c		Ravalement
06	06a	Menuiseries intérieures bois - Agencement
	06b	Gradins fixes
	06c	Murs mobiles
07	07a	Cloisons-doublages
	07b	Plafonds suspendus
08		Métallerie - serrurerie - cloisons vitrées
09	09a	Revêtements de sols souples
	09b	Revêtements durs de sols et murs
10	10	Peinture
11	11a	CVC / Désenfumage mécanique
	11b	Plomberie / Appareils sanitaires / Protection incendie
12	12a	CFO y compris TGBT et panneaux photovoltaïques
	12b	CFA, y compris SSI, GTB
13		Appareils ascenseurs
15		Aménagements paysagers
19		Equipements de cuisine - RIE

Chaque lot identifié a fait l'objet d'un marché indépendant juridiquement mais lié techniquement à la réalisation des autres marchés.

Pour chaque lot, les spécifications techniques des prestations attendues au titre de la présente consultation sont indiquées dans les Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) spécifiques à chaque lot et/ou sous-lot.

Le lot ci-après concerne la présente consultation :

N° Lot	Désignation des lots	Forme du lot
17	Sièges des amphithéâtres	Marché public ordinaire

Pour ce lot, les spécifications techniques des prestations attendues au titre de la présente consultation sont indiquées dans les Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) spécifiques au lot.

Ce lot sera confié à une entreprise ou un groupement d'entreprises et fera l'objet d'un marché unique.

Les lots cités ci-après pourront faire l'objet d'une cinquième consultation (courant 2027) :

N° Lot	Désignation des lots
14	Equipements AVI (Amphithéâtres et autres salles)
16	Signalétique directionnelle/Logos
18	Mobiliers mobiles (hors éléments fixes)

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

Le marché est mono-attributaire.

Le présent marché s'insère dans une opération globale de travaux.

4.2 – TRAVAUX SIMILAIRES

La CCI Paris Ile-de-France se réserve la possibilité d'attribuer des marchés de travaux similaires dans le cadre d'un ou plusieurs marchés négociés et ce, en application des dispositions combinées des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la Commande Publique. La durée pendant laquelle ces marchés publics peuvent être attribués ne peut excéder trois ans à compter de la notification du marché public initial.

4.3 – NOMENCLATURE

Nomenclature Codes principaux	Descriptif
45000000-7 45110000-1 45454000	Travaux de construction Travaux de démolition et de terrassement Travaux de restructuration

N° Lot	Désignation des lots	Code CPCV
17	Sièges des amphithéâtres	454540000

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

5.1. – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

Les prestations ne requièrent aucune qualification et habilitation. Cependant le candidat devra présenter 3 références équivalentes conformément à l'article 9.1 intitulé « Les documents et renseignements relatifs à la candidature » – Point 5 du présent document.

5.2. – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres

ARTICLE 6 - Visite sur site obligatoire

Une visite sur site est obligatoire.

Le candidat devra transmettre dans son offre le bon de visite signé par ses soins et par la CCIR Paris Ile-de-France. Tout offre ne contenant pas le bon de visite, que la visite se soit tenue ou non, sera automatiquement classée irrégulière et donc rejetée.

Pour la visite, les candidats prendront rendez-vous auprès des contacts indiqués sur le bon de visite joint au dossier de consultation et ce impérativement 10 jours avant la date limite de remise des offres

Lors de la visite, menée individuellement, aucune information ne pourra être communiquée aux candidats.

Si des questions sont formulées par les candidats ceux-ci devront les adresser par écrit conformément aux dispositions stipulées à l'article 12 intitulé « Renseignements complémentaires » du présent document.

Remarque : Le candidat qui aurait réalisé une visite, pour les lots déclarés précédemment infructueux sont dans l'obligation d'effectuer une nouvelle visite sur site.

ARTICLE 7 - MODALITÉS DE RÉPONSE

Les entreprises peuvent répondre seules ou avec d'autres entreprises ou d'autres opérateurs économiques, à un ou plusieurs dans les conditions suivantes :

7.1. – MODALITES DE REPONSE EN CAS DE GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISES

- ✓ **Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles).**

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale ; il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité.

La forme du groupement n'est pas imposée. Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de le pouvoir adjudicateur.

7.2. – MODALITES DE REPONSE EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Pour justifier de ses capacités professionnelles ou techniques, le candidat peut demander que soient également prises en compte celles d'un ou de plusieurs sous-traitants.

Dans ce cas, le candidat doit cumulativement :

- justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants en produisant les renseignements relatifs à la candidature énoncés dans l'avis de publicité ;
- présenter le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance téléchargeable sur le site du Ministère de l'économie.

7.3. – MODALITES DE REPONSE EN CAS DE PRISE EN COMPTE DANS LA REPONSE DE LA CAPACITE D'OPERATEURS ECONOMIQUES AUTRES QUE DES CO-TRAITANTS OU DES SOUS-TRAITANTS

Le candidat peut demander, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières concernant la prestation, que soient également prises en compte celles d'autres opérateurs économiques.

Dans ce cas, le candidat doit :

- **justifier des capacités de ces opérateurs en produisant les renseignements relatifs à la candidature énoncés dans l'avis de publicité ;**

et

- **justifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché en produisant un engagement écrit de l'opérateur.** Cet engagement sera exigé au stade de la vérification des capacités des candidats.

7.4. – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES A L'INITIATIVE DES CANDIDATS

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes par rapport aux spécifications définies dans le cahier des charges.

De même, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est admise.

7.5. – MODALITÉ DE RÉPONSE ÉLECTRONIQUE

Tout dépôt sur une plate-forme de dématérialisation, sur un site Internet ou sur une adresse électronique autre que celle indiquée ci-dessous à l'article « conditions d'envoi et de remise des dossiers des entreprises » est nul et non avenu.

Les candidats doivent prendre connaissance des pré-requis techniques relatifs au dépôt des candidatures et des offres qui sont détaillés sur la plate-forme de le pouvoir adjudicateur.

Les fichiers doivent obligatoirement être remis par les candidats sous l'un des formats suivants :

- .pdf,
- .doc ou .rtf,

- .xls,
- .ppt,
- .jpg ou .jpeg.

Pour compresser les fichiers, les logiciels du type 7-zip ou .zip doivent être utilisés.

Chaque candidat doit préalablement contrôler tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre par un antivirus tenu à jour. Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

SIGNATURE ELECTRONIQUE :

Celles des pièces des candidature et offre transmises par voie électronique ou envoyées sur support physique électronique qui requièrent une signature en bonne et due forme doivent être signées électroniquement et individuellement pour tout moyen garantissant notamment l'identification du candidat.

Important : ainsi, le marché doit être signé en propre, la signature du seul zip n'étant pas suffisante.

Les candidats sont informés qu'il n'est pas demandé que l'acte d'engagement soit signé au moment du dépôt de l'offre.

Sa signature sera exigée en cas d'attribution du contrat. L'attributaire recevra alors une demande de signature via DOCUSIGN, l'outil de signature de la CCIR Paris Ile-de-France.

Il est donc important de nous retourner la fiche de coordonnées du candidat jointe au dossier de consultation.

ENVOI D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE :

Il est possible d'envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique selon les modalités indiquées à l'article ci-dessous « présentation des candidatures et des offres ».

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Les candidats sont informés que la copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur,
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue à le pouvoir adjudicateur dans les délais ou bien n'a pas pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde lui soit parvenue dans les délais.

ARTICLE 8 - CLAUSE D'INSERTION SOCIALE

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion professionnelle, l'acheteur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, en incluant une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles

Le nombre d'heures d'insertion minimum exigé est celui fixé dans le CCAP à l'article 2.1.1 du Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

Le soumissionnaire indique :

- à l'article 8.4 de l'acte d'engagement, le nombre d'heures d'insertion sur lesquels il s'engage ;
- dans le mémoire technique : les modalités de formation, de tutorat et d'encadrement technique.

Dans le cas où le soumissionnaire ne fait pas de proposition, son offre est considérée comme irrégulière et rejetée par l'acheteur.

ARTICLE 9 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les documents remis par les candidats doivent être rédigés en langue française.

Ainsi, la transmission des brochures ou documentations générales sans rapport direct avec le besoin exprimé par le pouvoir adjudicateur doit être évitée.

Par ailleurs, il est précisé aux candidats que les documents transmis dans le cadre de cette consultation doivent :

- être clairs, concis et précis ;
- s'en tenir à apporter des réponses aux questions posées et aux exigences formulées par le pouvoir adjudicateur.

Enfin, les documents devront être respectés les règles suivantes :

- nom de documents : Type de document-nom de l'entreprise (exemple : AE-NOMENTREPRISE)
- les formats de documents mis en ligne devront être ceux de la réponse

OU

- Les documents mis à disposition au format excel (.xls ou .xlsx) devront être remis sous ce même format

Les candidats s'efforceront de ne pas renommer les documents remis dans le DCE par l'acheteur. Ils pourront toutefois les compléter de manière pertinente et précise sous réserve de ne pas nommer les fichiers de manière excessive.

9.1. – LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE

Conformément aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3 et R2143-4 du code de la commande publique, chaque candidat doit remettre impérativement les documents et renseignements indiqués ci-dessous dans les conditions décrites à l'article ci-dessus « modalités de réponse ».

1) Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire DUME ou à défaut formulaire DC1, dûment complété par le candidat unique ou par chaque membre du groupement

2) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau minimum requis	Document à renseigner
<ul style="list-style-type: none"> Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles 	<p>A minima, le CA global du candidat unique ou de l'ensemble des membres du groupement doit être 1.5 fois plus important que le montant estimé du lot sur la durée totale</p>	Cadre de réponse candidature joint au dossier de consultation
<ul style="list-style-type: none"> Bilans et comptes de résultat du mandataire, attestés par un expert-comptable ou commissaire aux comptes, concernant les deux dernières années disponibles, pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi 	Calcul de ratios relatifs à la solidité financière de l'entreprise	

Attention ! Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de fournir, le cas échéant, un ou plusieurs chiffres d'affaires au cours des trois dernières années (ex : entreprise nouvellement créée), il peut le fournir sur les deux dernières années ou sur la dernière année en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité dans la mesure où les informations sur ces CA sont disponibles. Par ailleurs, si pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur ci-dessus, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (exemple : (ex : attestation d'un commissaire aux comptes, déclarations de contrat(s) en cours justifiant le futur CA, déclaration appropriée de banque, etc.). Toutefois, il doit être écarté s'il ne répond pas au niveau minimum de capacité financière requis, le cas échéant.

3) Renseignements concernant la capacité professionnelles de l'entreprise :

Libellé	Document à renseigner
<ul style="list-style-type: none"> Liste des principaux travaux similaires effectuées au cours des cinq dernières années en lien avec l'objet du marché. <p><i>Le candidat fournira si possible, les attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de réponse candidature joint au dossier de consultation

Le candidat doit s'organiser seul ou dans le cadre d'un groupement avec des partenaires pour disposer de compétences attendues avec une expertise et une qualité technique dans les prestations attendues.

4) Renseignements concernant la capacité techniques de l'entreprise :

Libellé	Document à renseigner
<ul style="list-style-type: none"> Présentation des effectifs moyens du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de réponse candidature joint au dossier de consultation
<ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'entreprise dispose 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de réponse candidature joint au dossier de consultation

5) Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
<ul style="list-style-type: none">• Aucune qualification n'est requise. En revanche, le candidat joindra 3 références de prestations équivalentes en termes de nature et de qualité avec indication des montants associés <p><i>Les références jointes feront l'objet d'une analyse par le pouvoir adjudicateur.</i></p> <p><i>Le candidat joindra si possible les attestations de bonne exécution</i></p>

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser soit les formulaires DC1 (lettre de consultation) et DC2 (déclaration du candidat) et, le cas échéant, DC4 (déclaration de sous-traitance), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

9.2. – LES ELEMENTS CONSTITUANT L'OFFRE

Le candidat doit remettre impérativement les éléments suivants :

- l'Acte d'Engagement (AE) dûment complété pour lequel le candidat soumissionne ;
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du lot pour lequel le candidat soumissionne dûment complétée, **impérativement à minima au format XLS, XLSX ou équivalent** ;
- Attestation de visite de site, si la visite a été effectuée (Pour rappel : visite obligatoire) ;
- Calendrier prévisionnel d'exécution des études et des travaux avec plan de phasage et dates jalons établi sur la base du délai global d'exécution indiqué au cahier des clauses particulières et respectant le calendrier cadre fourni par l'OPC ;
- Schéma d'organisation et de suivi pour l'élimination des déchets ;
- Plan Général de Coordination SPS contresigné ;
- Un mémoire technique comprenant les éléments suivants :

Pour le présent lot 17 siège des amphithéâtres

- **La description des moyens humains (composition et dimensionnement de l'équipe dédiée) et liste détaillée des matériels dédiés à l'opération**

☞ Chaque candidat doit fournir la liste du personnel encadrants et des suppléants spécifiquement dédiés au chantier avec CV et chantiers de références réalisés. Seuls les CV du personnel encadrants et de ses suppléants devront être joints et mentionner les cursus formation et/ou niveaux d'études, les qualifications et compétences.

☞ Le candidat indiquera par ailleurs, la liste du personnel affecté à la cellule de synthèse, la liste des compagnons selon les principales tâches.

Un organigramme détaillé et complet, spécifiant l'encadrement et le personnel non-encadrant est à fournir.

- **Qualité des sièges appréciée au regard des éléments suivants et sur prototype :**

- ✚ Qualité esthétique, conception d'apparence et qualité fonctionnelle

Le candidat devra remettre deux prototypes gratuits m (1 siège de l'auditorium et 1 siège d'une salle de cours) qui seront restitués à l'issue de l'analyse des offres, aux candidats qui en feront la demande.

Ces prototypes devront parvenir au plus tard **à la date limite de remise des offres** et être livrés à l'adresse suivante :

A l'attention de la DETI (Peter JANKOVIC)

11 rue Léon Jouhaux Toudic

75010 PARIS

- **Délai d'exécution, modalités d'installation avec méthodologie d'intervention de l'entreprise appréciée au regard des éléments suivants :**

- ✚ Délai total d'exécution
- ✚ Modalités d'installation
- ✚ Organisation du chantier
- ✚ Gestion de la sécurité
- ✚ Organisation mise en œuvre pour respecter le planning prévisionnel
- ✚ Méthodologie, PIC (Plan d'installation de chantier pour les lots 2a et 2b), gestion et nuisance vis-à-vis des avoisinants
- ✚ Déroulement de la synthèse

Le candidat devra également présenter le déroulement de la synthèse dans sa note méthodologique

- **Démarche RSE et achats responsables :**

- ✚ Prise en compte de la charte chantier vert : gestion des déchets, économie circulaire, note méthodologique sur la gestion des nuisances, mesures de protection de l'environnement...)
- ✚ Autres actions mises en place et propositions dans le cadre du chantier
- ✚ Clause d'insertion sociale (volume d'heures) et modalités conformément à l'article 2.1.1 du CCAP

IMPORTANT :

Il est demandé aux candidats dans leur mémoire technique justificatif de bien vouloir s'en tenir strictement aux informations demandées et de ne pas fournir d'éléments sans rapport avec la demande du pouvoir adjudicateur. Le sommaire du mémoire technique devra obligatoirement reprendre les critères et sous-critères mentionnés dans le présent règlement de la consultation.

- **si le signataire n'est pas le représentant légal**
Délégation de pouvoir ou sa copie dûment datée et signée.
- **en cas de présentation d'un sous-traitant dans l'offre** (prestations sous-traitées égales ou supérieures à 600 euros TTC) : le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance à remettre dans les conditions décrites à l'article « modalités de réponse en cas de sous-traitance » ci-dessus

ARTICLE 10 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS DES ENTREPRISES

Les dossiers doivent être transmis **UNIQUEMENT** par voie électronique à l'adresse suivante :

Si une **COPIE DE SAUVEGARDE EST EGALEMENT TRANSMISE** ; celle-ci devra être envoyée :

- par courrier sous pli recommandé avec accusé de réception avec la mention « COPIE DE SAUVEGARDE :

Travaux de restructuration, réhabilitation et extension d'un ensemble immobilier

ESCP Business School à Paris 11^{ème} – Lot 17 sièges des amphithéâtres

– NE PAS OUVRIR » à l'adresse suivante :

CCIR Paris Ile-de-France -

11 rue Léon Jouhaux

75010 PARIS

OU

- être déposée sur place contre récépissé en se présentant du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h à la même adresse.

ATTENTION :

- ✓ La Direction des achats sera fermée le vendredi 15 mai 2026. Aucune offre ne pourra être remise à cette date.

TRES IMPORTANT :

- ✓ L'attention des candidats est attirée sur le fait que les plis non parvenus aux date et heure limites indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas pris en compte.
- ✓ Par ailleurs, les candidats doivent déposer leur offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un candidat, seule sera ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres (art. R2151-6 du code de la commande publique).
- ✓ Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis indiqué sur la page de garde.

Nous invitons très fortement les candidats à anticiper la remise de leurs offres avant la date et l'heure limites sur le profit acheteur de la CCIR Paris Ile-de-France, ceci afin de prévenir tout désagrément technique ou toute autre anomalie au moment du dépôt de leur offre.

ARTICLE 11 - SÉLECTION DES CANDIDATS ET CHOIX DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

Conformément à l'article R2161-4 du code de la commande, le pouvoir adjudicateur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. En tout état de cause, la vérification des candidatures peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public, en application de l'article R2144 du code de la commande publique.

L'examen des candidatures ou de la candidature de l'attributaire se fera au regard des éléments réclamés au titre des candidatures indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Conformément à l'article L2141-3 du code de la commande publique, à l'issue de l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur éliminera :

- les candidats en période d'observation dans le cadre d'un redressement judiciaire,

- les candidats en redressement judiciaire dont le plan de redressement (plan de continuation) est inférieur à la durée d'exécution du marché ;
- les candidatures incomplètes qui, le cas échéant après mise en œuvre de la faculté dont dispose le pouvoir adjudicateur de demander des compléments, ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées dans le présent règlement de consultation ;
- Les candidatures qui après vérification ne présentent pas de capacités suffisantes au regard des éléments demandés dans l'avis de publicité,
- les candidatures portant atteinte aux règles relatives à la liberté de prix et à la concurrence.

Les candidats sont informés que lorsque les candidatures sont transmises par voie électronique, l'offre correspondante est effacée des fichiers de le pouvoir adjudicateur sans avoir été lue.

11.1. – EXAMEN DES OFFRES

A l'issue de l'examen des offres, seront éliminées les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, conformément aux articles R2152-3, R2152-5 et R2153-3 du code de la commande publique.

Toutefois, conformément aux dispositions des articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai identique, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

11.2. – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES DU MARCHÉ

L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du code de la commande publique. Il ne pourra pas y avoir de négociation avec les candidats.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères et des sous-critères définis et pondérés comme suit :

Pour le lot 17

	Critères et sous-critères	Pondération
1	1-Prix des prestations <i>L'examen du critère prix se fera au regard du cadre de la DPGF</i> <i>Prix DPGF.....</i> <i>Cohérence des prix unitaires et des quantités dans la DPGF</i>	55.00
	Le candidat joindra <u>impérativement à minima la DPGF au format XLS, XLSX et ne pas modifier les unités.</u>	10.00
2	2- Description des moyens humains et matériels dédiés à l'opération <i>(Composition et dimensionnement de l'équipe dédiée - Personnel encadrants et de ses suppléant compagnons, interlocuteur dédié pour le suivi du chantier, liste du matériel)</i> <i>Chaque candidat doit fournir la liste du personnel encadrants et des suppléants spécifiquement dédiés au chantier avec CV « type » et chantiers de références réalisés. Seuls les CV « type » du personnel</i>	10.00

	<p>encadrants et de ses suppléants devront être joints et mentionner les cursus formation et/ou niveaux d'études, les qualifications et compétences.</p> <p>Le candidat indiquera par ailleurs, la liste du personnel affecté à la cellule de synthèse, la liste des compagnons selon les principales tâches.</p> <p>Un organigramme détaillé, spécifiant l'encadrement et le personnel non-encadrant est à fournir.</p>	
3	<p>3- Qualité des sièges telle que précisée ci-dessous :</p> <p>L'examen du critère et des sous-critères se fera au regard des fiches techniques, des échantillons, des nuanciers et des 2 prototypes remis dans l'offre</p>	20.00
	<p>3.1 Qualité esthétique, conception d'apparence et qualité fonctionnelle</p> <p>a) Matériaux : durabilité et résistance (capacité de charge et résistance à l'usure)</p> <p>b) Finition : qualité de fabrication et des finitions</p> <p>c) Esthétique : cohérence avec le concept architectural</p> <p>d) Coloris : richesse du nuancier</p> <p>e) Ergonomie : confort d'usage (confort assise)</p> <p>f) Facilité d'entretien</p>	
4	<p>Le délai d'exécution et les modalités d'installation avec méthodologie d'intervention de l'entreprise et planning phasé et détaillé des tâches appliqué à l'opération</p> <p>a) Délai total d'exécution</p> <p>b) Modalités d'installation</p> <p>L'examen du critère délai total d'exécution se fera au regard du délai indiqué en jours calendaires dans le mémoire technique à compter de la date de réception de l'OS</p> <p>L'examen du critère modalités d'installation se fera au regard des informations fournies par le candidat dans son mémoire technique avec présentation d'une note méthodologique détaillée, planning des études et des travaux avec plan de phasage et dates jalons, gestion de la sécurité du chantier...). Il devra également présenter le déroulement de la synthèse dans sa note méthodologique</p> <p>Le délai total d'exécution de la date de réception de l'OS à l'installation en jours calendaires doit être renseigné obligatoirement par le candidat).</p>	10.00
5	<p>Démarche RSE et achats responsables</p> <p>L'examen du critère et des sous-critères se fera au regard des éléments indiqués dans le mémoire technique remis dans l'offre par le candidat</p>	5.00
	<p>5.1 - Impacts environnementaux/RSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la charte chantier vert : gestion des déchets, économie circulaire, note méthodologique sur la gestion des nuisances... • Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, options écologiques • Provenance des sièges et/ou lieu de fabrication 	2,50
	<p>5.2 - Clause d'insertion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures d'insertion et modalités (type d'action, contrat, durée, accompagnement) <p>Conformément à l'article 2.1.1 du CCAP)</p>	2,50

Le cas échéant, les candidats devront produire tout justificatif pertinent permettant au pouvoir adjudicateur de vérifier l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur offre technique.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de point maximum pouvant être obtenu par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de point maximum pouvant être obtenu par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées sur le bordereau des prix unitaires, le candidat sera invité à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.3. – PRECISIONS OU JUSTIFICATIONS DEMANDEES AUX CANDIDATS

Des précisions pourront être demandées à l'ensemble des candidats dont l'offre ne paraît pas suffisamment claire.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur sera tenue d'exiger, le cas échéant, que le soumissionnaire concerné justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse eu égard aux services, y compris pour la part du marché public qu'il envisage de sous-traiter.

Ces demandes ne pourront aboutir ni à une négociation ni à une modification de l'offre.

11.4. – MISE AU POINT DU MARCHE

Le pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles.

11.5. – MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

11.6. – PIÈCES CONCERNANT L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

ARTICLE 12 - MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des plis**, sous réserve des dispositions prévues à l'ARTICLE 13 - ci-dessous), des modifications au dossier de consultation.

Conformément à l'article R2151-4 du code de la commande publique, si Le pouvoir adjudicateur apporte des modifications importantes aux documents de la consultation, elle prolongera le délai de réception des offres de façon proportionnée à l'importance de ces modifications.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements d'ordre technique ou administratif qui leur seraient nécessaires au cours de l'examen du dossier de consultation et / ou de l'élaboration de leur réponse, les candidats devront faire parvenir une demande écrite **au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres sur la plateforme de dématérialisation.**

Les demandes seront transmises UNIQUEMENT par voie électronique via l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr

Les réponses aux demandes parvenues dans ce délai seront envoyées à tous les candidats via la plate-forme de dématérialisation au plus tard à la date indiquée à l'ARTICLE 12 - « modification au dossier de consultation ».

Si Le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de répondre dans les conditions prévues à l'article R2132-6 du code de la commande publique, **soit au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des plis, elle** prolongera le délai de réception des offres de façon proportionnée à l'importance des informations demandées, conformément à l'article R2151-4 sus-référencé.

Il ne sera répondu à aucune question orale.

Par ailleurs, les candidats ou soumissionnaires sont tenus de signaler dans les conditions prévues au présent article, les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de les léser ou les conduire à renoncer à répondre à la lecture des documents de la présente procédure. A défaut de les avoir signalées, les candidats ou soumissionnaires sont réputés admettre que ces anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne les ont pas lésés dans leur compréhension des exigences du dossier de consultation et de leurs obligations contractuelles futures au stade de l'exécution du marché.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

IMPORTANT :

Il est demandé aux candidats d'anticiper dans la mesure du possible, les questions ou les demandes de renseignements complémentaires.

ARTICLE 14 - PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.